Mai 2015

SAINT DENIS DES MURS

SPECIAL BUDGET

budgets 2015

Le mot du Maire

Cette année encore, Le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition, néanmoins la baisse des dotations de l'Etat nous obligera à une gestion encore plus rigoureuse.

En matière de tri aussi il va falloir faire des efforts, si nous ne voulons pas voir nos factures d'ordures ménagères grimper en flèche. Une borne à textile a été installée et une nouvelle collecte des objets de réemploi va se mettre en place en même temps que le ramassage des encombrants. Le SICTOM nous donne quelques astuces et conseils que vous trouverez dans ce numéro.

Notre environnement, celui que nous laisserons à nos enfants, n'en sera que plus agréable et vivable.

Dans ce bulletin, en plus des chiffres principaux des budgets, vous y verrez le projet de rénovation du gîte communal qui a besoin d'aménagement afin d'être moins gourmand en énergie. Cela se déroulera par étapes, en fonction de nos moyens et des besoins priorisés.

A travers l'environnement et le gîte, c'est un peu l'image de la commune et de ses habitants que nous donnons à voir aux touristes et à ceux qui viennent passer quelques jours parmi nous.

Donnons leur envie de revenir!

Gîte communal à côté de l'église

Bernard POUSSIN

Les dates à retenir

➨**vendredi *8 mai :*** Rassemblement à 10h 45 à la mairie ou à 11h devant le monument aux morts.

➨**samedi *9 mai* :** Fête locale

- 14h : Concours de pétanque, ouvert à tous.
- 15h : Course cycliste, prix de la municipalité, inscription 8 €.
- 20h30 : Repas dansant, « moules-frites », 15 €, boissons non comprises, animation assurée par « DJ SHOWTIME ANIMATIONS ».

➨**dimanche 10 mai** : Fête locale

- 9h15 : Concours de pêche, inscription à partir de 9h00 (rue des vignes, Chatenet).
- 14h30 : Jeux cyclistes, pour les enfants de 4 à 14 ans.

Château gonflable (parcours), jeux divers, stand de Léon-Denis, auto-tamponneuse.

Réservations : Serge Cluzeaud, 05 55 57 01 70 ; M-Jeanne Boury, 05 55 57 01 95.

➨**dimanche 31 mai** : les puces de Léon et Denis, marché artisanal, de 9h à 18h à la salle polyvalente.

Informations et réservations au : 06 17 97 64 06 ou leonetdenis@gmail.com

➨ **dimanche 31 mai** : Thé dansant organisé par le comité de jumelage « Noblat Aigues Vives » à Royères à partir de 14h avec l'orchestre Pascal Terrible

➨ **mercredi 3 juin et mercredi 24 juin** : Portes ouvertes de l'école de foot (6 - 11 ans) AS Les Lémovices de 15h à 17h, des questions, des envies de jouer, des attentes particulières ? C'est le moment, venez au stade !

➨ **samedi 13 juin**: Journée au domaine de Dienné Défi' Planet, organisée par Léon et Denis.

➨***15 juin*** (date limite) : Pensez à vous inscrire au 8ème concours de fleurissement à l'aide du bulletin ci-joint.

➨ **vendredi 19 juin** : Fête de la musique à partir de 21h avec les « Troubadours de la Combade » à la salle polyvalente du Chatenet.

➨**mercredi 15 juillet** : Atelier archéologie (6-12 ans) animé par le service éducatif du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages à la mairie de saint Denis de 15h à 17h.

➨**dimanche 26 juillet** : Concours de pétanque, au stade du Chatenet.

Site Internet : http://www.saintdenisdesmurs.fr
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr

Comité de rédaction Christelle LENIAUD
Michelle MONDIT
Laetitia ROUVEIX
Pascal CHAIGNEAU
François ENGELIBERT

LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2015

A la réunion du conseil municipal du 7 avril, l'équipe municipale a voté les comptes administratifs, les affectations de résultat de l'année 2014 et les budgets primitifs 2015.

Comptes administratifs 2014 votés à l'unanimité le 7 avril 2015.

· Budget communal : Le compte administratif dégage un besoin de financement de la section d'investissement de 34 378,95 € et un excédent de fonctionnement de 87 770,15 € qui a été affecté en totalité à la section investissement du budget primitif 2015.

· Budget annexe de l'eau : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 12 066,97€ qui a été réparti comme suit : 3 971,38 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et 8 095,59 € affecté en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2015.

Budgets primitifs 2015 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales le 7 avril.

· Budget communal : Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 442 134 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 202 564 € avec un virement de la section de fonctionnement de 48 916 €

· Budget annexe de l'eau : Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 67 475 € et de 65 586 € pour la section investissement. Du 1er mars 2015 au 28 février 2016, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis. Le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

· Les taux d'imposition (part communale) pour 2015 sont identiques à ceux de 2014 et inchangés depuis 2011. Seules les taxes d'imposition fixées par l'Etat sont augmentées de 0,9%.

***Taxe d'habitation* à 15,00 %, *taxe foncière - propriétés bâties* à 20,91 %, *taxe foncière - propriétés non bâties* à 75,69 %.**

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2015

Section de fonctionnement

Recettes : 67 475 €		Dépenses : 67 475 €	
Produits de service des domaines Vente de l'eau (50 999,41 €), taxes, redevances, autres produits (5550€)	**56 549,41 €**	**Charges générales** : Lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, impôts taxe, entretien et réparations, etc.	**20 209 €**
Opération d'ordre de transfert entre sections	**2 830 €**	**Autres charges** : Taxe agence de l'eau, dotations aux amortissements, etc.	**19 546 €**
Excédent antérieur reporté 2014	**8 095,59 €**	**Charges financières** : Intérêts emprunts	**520 €**
		Charges du personnel	**27 200 €**
		Virement section investissement.	**0 €**

Section d'investissement

Dépenses : 65 586 €		Recettes : 65 586 €	
Dépenses d'équipement (prévisions) : Transmetteur d'alarme, extension réseau d'eau, achat pompe, connecteur et capteur UV.	**56 936 €**	**Recettes financières** : Excédent de résultat reporté (44 843,62 €), FCTVA (3 297 €), excédent de fonctionnement affecté (3 971,38 €).	**52 112 €**
Dépenses financières : Remboursement capital emprunt (5 820 €), amortissement subventions (2 830 €)	**8 650 €**	**Recettes d'ordre** : divers amortissements (13 474 €).	**13 474 €**

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Section de fonctionnement

Recettes : 442 134 €		Dépenses : 442 134 €	
Produits de service des domaines : Virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	**48 468 €**	**Charges générales** : Energie, combustibles, réparation voirie, fournitures (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, fêtes et cérémonies, téléphone, etc.	**115 370 €**
Impôts et taxes : Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (209 364 €), autres (38 500 €).	**247 864 €**	**Charges du personnel :** Rémunération du personnel, cotisations aux organismes.	**197 201 €**
Dotations et subventions : Dotations, compensation (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI Masléon.	**127 974 €**	**Autres charges de gestion :** Subventions versées aux associations, participations à différents organismes, SDIS, indemnités des élus, transport scolaire, RPI, ordures ménagères, etc.	**62 756 €**
Autres recettes : Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente, logement de l'ancienne poste), produits exceptionnels, dons.	**17 828 €**	**Autres charges** : Dépenses imprévues, dotations aux amortissements, annulation titres, etc.	**11 891 €**
		Charges financières : Intérêts d'emprunt.	**6 000 €**
		Virement à la section investissement.	**48 916 €**

Section d'investissement

Recettes : 202 564 €		Dépenses : 202 564 €	
Recettes financières : Excédent de fonctionnement (87 770,15 €), FCTVA (13 767,26 €), taxe urbanisme (1 000 €).	**102 537,41€**	**Dépenses d'équipement :** Plan d'urbanisme, voiries, rénovation gîte communal, appentis école, abri école, toiture vestiaire stade, réfection façade acquisitions diverses, logiciels, éclairage public, etc.	**158 924 €**
Recettes d'ordre : Virement de section de fonctionnement (48 916 €) et amortissement (6 741 €).	**55 657 €**		
Recettes d'équipement : Subventions CG 39 550 €), prêt à taux bonifié CG (4 600 €)	44 150 €	Dépenses financières : Remboursement capital emprunt, caution logement.	43 640 €
Résultat reporté 2014 : 219,59 €	219,59 €		

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2013	**2014**	**2015**	**2013**	**2014**	**2015**
investissement	271 044	350 343	202 564	71 877	57 191	65 586
fonctionnement	434 747	462 009	442 134	82 258	73 893	67 475
total	**705 791**	**812 352**	**644 698**	**154 135**	**131 084**	**133 061**

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2015

Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent varier

BUDGET DE L'EAU

- **Achat matériel** : Pompe si besoin, capteur UV et connecteur, transmetteur d'alarme (12 860 €).
- **Extension de réseau d'eau si besoin** : 44 076 €

BUDGET PRINCIPAL avec les restes à réaliser de l'année 2014.

Voirie :

- Renforcement accotement route de l'usine (23 500 €),
- Réparation de voiries « Rue des Vignes », « Clos de l'Ecure », VC 13 et VC 27 (26 500 €).

Acquisitions diverses :

-Plan d'urbanisme PLU (15 106 €) et logiciel cadastre (300 €).

-Equipements pour l'école : jeux périscolaires (600€), mobilier (500 €), robot cuisine cantine (470 €).

- Aménagement jardin mairie (500 €).

-Equipements pour la salle polyvalente : tables, chaises, chariot pour chaises, vaisselle, nettoyeur vapeur (9 910 €).

- Autres équipements : meuleuse (180 €), pompe gaz-oil (400 €), abri école (5 000 €), signalisation voiries (500 €), tableaux d'affichage mairie et salle polyvalente (500 €), tableau cimetière (400 €).

Travaux:

- Toiture vestiaire stade (5 000 €).
- Appenti école (6 000 €).
- Rénovation monuments aux morts (2 050 €).
- Réfection façade maison communale en face de l'église (5 698€).
- Eclairage public (SEHV) : 6 500 €.
- Rénovation du gîte communal (49 250 €).

Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV (syndicat énergie Haute Vienne) et le Département.

LES TARIFS COMMUNAUX (identiques à ceux de 2014/2015)

	Participation des familles au transport scolaire Tarifs TTC à partir de septembre 2015 à juin 2016		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus
Primaire	60.00 €	32.50 €	10.00 €
Secondaire	65.00 €	32.50 €	10.00 €

Les navettes de Saint-Denis vers Masléon et celle vers l'ALSH antenne de La Geneytouse sont gratuites pour les familles. La commune prend en charge la différence entre le tarif demandé par le Conseil Général et le versement effectué par les parents.

Garderie : tarifs TTC de septembre 2015 à juin 2016			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Garderie mensuelle	17.00 €	25.00 €	31.00 €
Garderie occasionnelle pour la journée	3.50 €	5.50 €	6.50 €
Tout dépassement d'horaire sera facturé 6.50 € par quart d'heure			

Gite communal à compter du 1er janvier 2016			
Week-end (2 nuits)	160.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Basse saison (semaine)	240.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Moyenne saison (semaine)	290.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Haute saison (semaine)	390.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Très haute saison (semaine)	410.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Au mois	660.00 €	EDF plein tarif et caution de 500.00 €
Vacances de Noël	190.00 €	8 KW/jour et caution de 500.00 €
Nuit supplémentaire	1/7ème du tarif semaine	
Option forfait ménage : 80.00 €, location de draps : 9.00 € / lit (*obligatoire pour les entreprises*)		

Salle polyvalente à compter du 1er janvier 2016				
	Habitants de la commune	**Extérieurs à la commune**	**Associations communales**	
			Location occasionnelle et jusqu'à 3 manifestations par an	Location annuelle et au-delà de 3 manifestations par an
Avec cuisine	170 €	360 €	gratuit	76 €
Sans cuisine	135 €	280 €	gratuit	46 €
Forfait chauffage pour les particuliers : 25KW offerts par week-end et le surplus est facturé 0,15 € le kW				
Caution de 500 € pour toutes les locations | *Option forfait ménage pour les particuliers : 100 €*				

Eau du 1er mars 2015 au 28 février 2016		
Abonnement	Prix du m3	Tarif à Masléon
45 €	0.97 €	1 €
100 m3 gratuit pour toute construction neuve		

Concessions cimetière, tarifs au 1er janvier 2016			
	50 ans	30 ans	15 ans
Caveaux	160 €	100 €	50 €
Tombe	80 €	50 €	25 €
Caveau communal : gratuit pendant 1 an			

Columbarium et jardin du souvenir, tarifs au 1er janvier 2016			
	10 ans	20 ans	30 ans
Alvéoles	350 €	700 €	1 000 €
Taxe « jardin du souvenir » : 75 €			

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte les modifications des statuts du Comité de Jumelage « Noblat Aigues Vives » suite au départ de la commune de Saint-Paul. La nouvelle convention modifie le nombre des élus de chaque commune au comité : un titulaire et un suppléant en plus du Maire. Les communes verseront une contribution annuelle fixée à 0,50 € par habitant.
- Décide d'attribuer une subvention de 115 € par élève pour les 12 enfants de Saint-Denis qui participeront à la classe découverte organisée par M. Hatwell de l'école de Masléon.
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 408 € à l'A.S Les Lémovices pour l'achat de matériels dans le cadre de la création de l'école de foot.

Informations :

La restauration du monument aux morts est terminée et le panneau à l'entrée du cimetière est posé.

La réception de l'atelier municipal est prévue le 7 février à 11h.

Séance du 10 mars

Cette séance a été surtout consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Mme M. Mondit est désignée correspondant « citoyenneté » au sein du Conseil Municipal.

Informations

Antenne relais : une antenne relais FREE a été installée « aux Bruges » avec celle d'Orange et de Bouygues.

Urbanisme : La commune de Saint Denis prévoit la mise en place du PLU sur la commune en janvier 2016 et deviendra compétente pour procéder à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux, etc..). Vu la complexité des dossiers d'urbanisme, les élus donnent leur accord pour transférer le service urbanisme à La Communauté de Communes de Noblat en lieu et place des services de l'Etat (D.D.T).

Séance du 24 avril

Au cours de cette séance, l'équipe municipale, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2014 du budget communal et budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Adopte les budgets primitifs 2015.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales ni les tarifs communaux.
- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 0,20% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de renforcement de la VC15 (route de l'Usine).
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention et des déclarations préalables de travaux auprès des organismes compétents pour la construction d'un appentis école et pour la rénovation de la façade de la maison du bâtiment communal en face de l'église (ancienne cantine de l'école).
- **Informations** :

La trésorerie de Saint-Léonard de Noblat informe les habitants de Saint-Denis qu'à partir de 2016, ils pourront régler les factures d'eau par prélèvement automatique comme c'est le cas pour les ordures ménagères.

DES INFORMATIONS,

Atelier archéologie

Le service éducatif du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages organise le mercredi 15 juillet à la salle de la mairie un atelier archéologie pour les 6-12 ans. Il s'agit d'un atelier pour découvrir l'archéologie. Ils observeront les objets archéologiques présents dans les vitrines à la mairie puis ils utiliseront des minis carrés de fouilles pour initiation à la fouille archéologique.

Cette animation est gratuite et la réservation est obligatoire auprès du Pah (Pays d'art et d'histoire).

Tél : 05 55 69 57 60, site internet : http://www.monts-et-barrages-en-limousin.fr/

Une solution pour les textiles en fin de vie

Le SYDED (SYndicat Départemental d'Elimination des Déchets) a mis en place une *box* textile pour valoriser les textiles usagés à l'éco-point du Chatenet.

Consignes de tri : tous les vêtements et les chaussures usagés, linges de maison (draps, torchons…) et maroquinerie (sacs et ceintures en cuir…) non souillés peuvent être triés dans la *box* textile.

Quelques rappels…au respect du civisme…

Les chemins et les routes de notre commune sont des espaces publics. A chacun d'être respectueux, lors de ses passages, de l'environnement bâti et de ses occupants : penser à réduire votre vitesse!

Un effort est particulièrement demandé aux motos, quads qui empruntent nos chemins communaux.

LA VIE COMMUNALE EN PHOTOS

Réception de l'atelier communal le 7 février 2015 en présence de M. Leblois J-Claude, d'élus et d'artisans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

INFORMATIONS **SICTOM**

Mettons nos poubelles au régime !

La Communauté de Communes de Noblat exerce la collecte des ordures ménagères sur son territoire depuis 2007. Elle adhère au Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets (SYDED 87) pour le traitement des déchets.

Le 30 janvier 2015, le comité syndical du SYDED a voté l'augmentation du montant de la tonne de déchets traités à l'incinérateur. Le coût de traitement qui était jusqu'alors de 110,39 €/T passe aujourd'hui à 121,62€/T.

En 2014, la Communauté de Communes de Noblat a déjà enregistré une augmentation de 7 tonnes d'ordures ménagères collectées par rapport à 2013. Si le tonnage d'ordures ménagères (votre poubelle) reste identique, le budget 2015 du SICTOM subira une augmentation de 30 792 €.

Alors, mettons notre poubelle au régime !

Comment ? En jetant moins, en triant plus, en compostant, en réutilisant, en consommant « citoyen » (ex : moins d'emballages ou emballages recyclables, piles rechargeables, sac réutilisables le « cabat »...)

Si chaque foyer, réduit d'un kilo (exemple : un kg d'épluchures mis au compost) chaque semaine le poids de sa poubelle, cela entraîne une économie de plus de 39 210 Euros sur un an.

Explication : 1kg de déchets X 6200 foyers X 52 semaines X 121, 62 €/T = 39 210 €

De son côté, la Communauté de Communes de Noblat, au vu des chiffres de fréquentation 2014 et afin d'améliorer le service à l'usager, a réajusté les périodes d'ouverture des déchèteries. La période haute saison est avancée au 2 mai jusqu'au 31 août.

COLLECTE RÉEMPLOI &ENCOMBRANTS

Bientôt la collecte des encombrants... et des objets de réemploi !

Chaque printemps et chaque hiver, la Communauté de Communes de Noblat organise le ramassage d'encombrants sur ses douze communes. Un camion collecte, sur la voie publique, au pied de chaque maison et de chaque immeuble des particuliers qui s'inscrivent, les objets dont ils souhaitent se débarrasser. Cette formule à la fois pratique et économique a beaucoup de succès.

Noblat
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

INFORMATIONS **SICTOM**

Au mois de juin prochain, à titre d'essai, la Communauté de Communes de Noblat en partenariat avec l'association « Le Monde allant vers » (ressourcerie basée à Eymoutiers) collectera aussi sur 3 journées et sur le même principe les objets que vous souhaitez destiner au réemploi.

Les objets collectés pour le réemploi auront vocation, grâce aux salariés de la ressourcerie, à être transformés, réparés, et remis en service pour être réutilisés. Un moyen supplémentaire de lutter utilement contre le gaspillage.

En résumé, du lundi 4 au vendredi 29 mai à 12h, vous pourrez vous inscrire pour la collecte des encombrants, du réemploi, ou des deux selon votre choix, auprès du secrétariat de la Communauté de Communes de Noblat. Seuls les encombrants et objets inscrits seront ramassés.

Les modalités...

COLLECTE REEMPLOI : Du mercredi 3 au vendredi 5 juin

- Date de collecte : du mercredi 3 au vendredi 5 juin

Les objets devront être déposés devant la maison en bordure de chaussée jusqu'au mercredi 3 juin à 8h.

- Il s'agit d'objets ou de mobilier dont nous vous n'avez plus l'usage et que vous souhaitez destiner au réemploi (meubles, vaisselle, bibelots, vêtements, literie, livres, luminaires, jouets, électroménager, appareil de chauffage...)
- La liste complète est consultable en mairie, à l'accueil de la Communauté de Communes de Noblat et sur notre site internet www.ccnoblat.fr

COLLECTE ENCOMBRANTS Du lundi 8 au vendredi 12 juin

- Date de collecte : du lundi 8 au vendredi 12 juin

Les objets devront être déposés devant la maison en bordure de chaussée le dimanche 7 juin au soir.

- Sont exclus du ramassage :
  Plaques en fibrociment
  Bidons vides ou pleins
  Gravats
  Batteries
  Cartons
  Bouteilles de gaz et extincteurs
  TV, écrans ordinateurs, minitel
  Déchets explosifs et radioactifs
  Cuve de mazout
  Pneus
- Possibilité d'enlèvement d'épave (modalités au 05 87 22 99 00)

INSCRIPTIONS AVANT LE 31 MAI

05 87 22 99 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 9h00 à 12h00

Noblat
Communauté de communes